

ARRABIATA JUIN 2024

TITRES DE CRÉANCE COMPLEXE de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance.



Période de commercialisation
du 05/02/2024 au 28/06/2024 (inclus)



Durée d'investissement conseillée
40 trimestres (10 ans)
(hors remboursement anticipé au gré de l'Émetteur)

- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 05/02/2024 au 28/06/2024 (inclus). L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans (hors remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : comptes-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation⁽²⁾.
- **ISIN** : FR2CIBFS5713
- **ÉMETTEUR ET GARANT DE LA FORMULE** : Le titre de créance émis par Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission de droit français, offrant une garantie de la formule donnée par Crédit Agricole CIB⁽³⁾. **L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.**
- Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, les organismes d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que les organismes d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- **Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

equitim.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant l'échéance.

(2) Les modalités de souscription ainsi que la liste des contrats auxquels le titre est éligible sont disponibles auprès de votre Conseiller.

(3) Notations de crédit au 23/01/2024 : Moody's Aa3 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

■ AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET FACTEURS DE RISQUE

AVANTAGES

- **Un gain⁽¹⁾ de 1,5125% multiplié par le nombre de trimestre écoulé** (depuis le 28/06/2024) en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue des trimestres 4 à 39⁽²⁾.
- **À la Date de Constatation Finale⁽²⁾**, si le mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur n'a pas été activé précédemment et si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽²⁾, **l'investisseur reçoit⁽¹⁾ : son capital initial majoré d'un coupon de 60,50%**, soit un remboursement de 160,50% (soit un Taux de Rendement Annuel Net de 3,77%⁽³⁾).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, dans le cas où l'indice clôture à un niveau inférieur à 50% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation par l'Émetteur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de retraite ou de capitalisation, toute sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat assurance vie ou du contrat de retraite par décès de l'assuré), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- **L'Émetteur peut rappeler le produit par anticipation à l'issue des trimestres 4 à 39. Par conséquent, le produit comporte un risque de réinvestissement.** En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- Le gain inconditionnel est plafonné à 1,5125% par trimestre écoulé (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 4,73%).
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier 4 à 40 trimestres.
- **Forte variabilité du rendement du titre de créance à l'échéance** : Le rendement du produit est très sensible à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ à une faible variation de l'indice autour du seuil de 50% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽²⁾.
- L'indice Euro Stoxx 50[®] est calculé dividendes non réinvestis, la performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

- **Risque de perte en capital à l'échéance** : En l'absence d'un remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance, en fonction du niveau de l'indice à l'échéance. Les titres ne comportent donc pas de garantie en capital à l'échéance. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital est totale.
- **Risque de perte en capital en cours de vie** : L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de vente des titres avant l'échéance relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.
- **Risque sur le gain ou l'intérêt** : Les titres peuvent ne pas verser de gain ou d'intérêt. L'investisseur ne profite pas pleinement de l'évolution de l'indice du fait du plafonnement du gain.
- **Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule** : L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.
- **Risque de marché** : La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction du niveau de l'indice mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité de l'indice, les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que l'échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations, en particulier avant les dates d'observation si le niveau de l'indice est proche des barrières concernées.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la vente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risque lié à l'inflation** : Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.
- **Risque de réinvestissement** : Le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.

(1) Les montants et gains résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en 7 pour le détail des dates.

(3) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

■ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL

Le Niveau Initial correspond au niveau de clôture de l'indice **EURO STOXX 50® Index** le 28/06/2024.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

À l'issue des trimestres 4 à 39, l'Émetteur peut décider de rappeler le produit par anticipation. L'investisseur sera notifié au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ correspondante.

Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ :

100% du capital initial
+
Un gain de 1,5125% multiplié par le nombre de trimestres écoulées depuis le 28/06/2024
(Soit Taux de Rendement Annuel Net compris entre 3,80%⁽³⁾ et 4,73%⁽³⁾).

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale, le 28 juin 2034, si l'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le produit, on compare le niveau de clôture de l'indice à son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ :

Cas défavorable : Si l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 12 juillet 2034 :

La valeur finale de l'indice⁽⁴⁾
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital

Cas favorable : Si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 12 juillet 2034 :

100% du capital initial
+
Un coupon de 60,50%
(Soit Taux de Rendement Annuel Net de 3,77%⁽³⁾)

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en 7 pour le détail des dates.

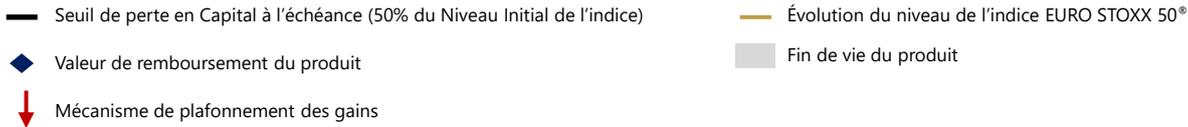
(2) Les montants et gains résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

(4) La valeur finale de l'indice à la Date de Constatation Finale est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le produit, le produit continue jusqu'à l'échéance. Marché fortement baissier à long terme.

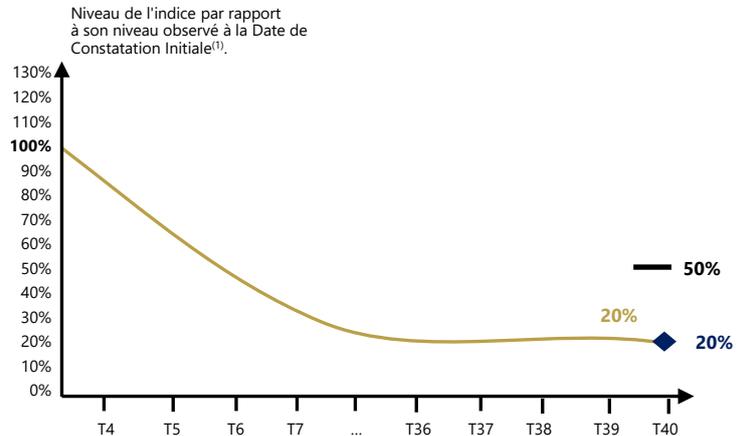
À l'issue des trimestres 4 à 39, l'Émetteur décide de ne pas rembourser le produit par anticipation. Le titre dure jusqu'à l'échéance⁽¹⁾.

Ce scénario est considéré comme défavorable car l'investisseur est ainsi exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance.

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'indice clôture à 20% de son niveau observé à la date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors la valeur finale⁽³⁾ de l'indice, soit 20% de son Capital Initial (**perte en capital**).

Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel net est similaire à un investissement direct dans l'indice, soit -15,66%⁽⁴⁾.

Dans le cas le plus défavorable où l'indice céderait la totalité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la perte en capital serait totale.



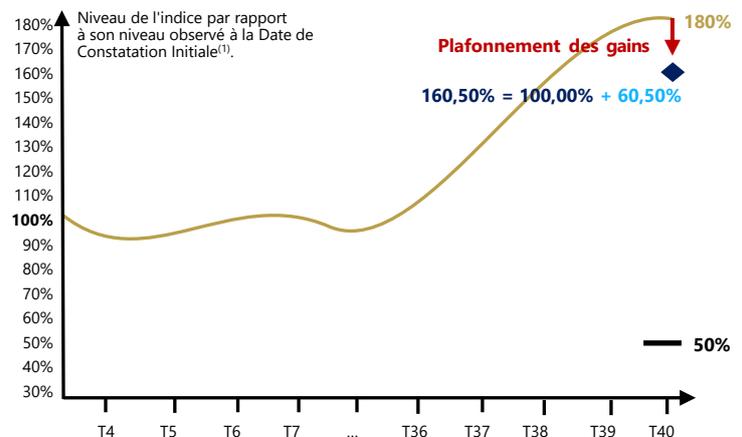
SCÉNARIO MÉDIAN : L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le produit, le produit continue jusqu'à l'échéance. Marché fortement haussier à long terme.

À l'issue des trimestres 4 à 39, l'Émetteur décide de ne pas rembourser le produit par anticipation. Le titre dure jusqu'à l'échéance⁽¹⁾.

L'investisseur est ainsi exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance.

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'indice clôture à 180% de son niveau observé à la date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors 100% de son capital initial majoré du coupon de 60,50%, **soit un remboursement⁽²⁾ de 160,50%.**

Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel net est de 3,78%⁽⁴⁾ contre un Taux de Rendement Annuel net de 4,97%⁽⁴⁾ dans le cas d'un investissement direct dans l'indice **du fait du mécanisme de plafonnement du gain.**

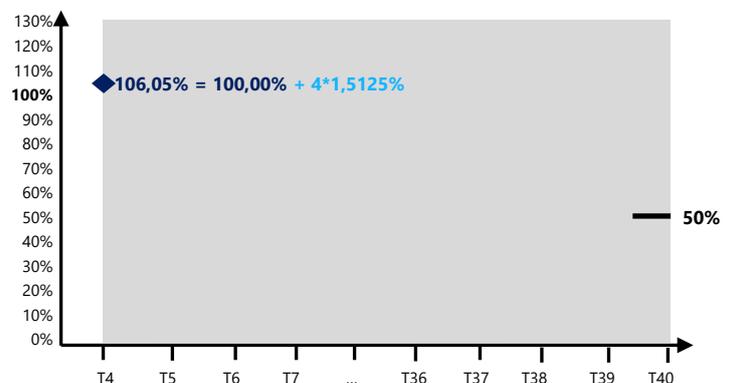


SCÉNARIO FAVORABLE : L'Émetteur rembourse par anticipation le produit dès le 4^{ème} trimestre

À l'issue de trimestre 4, l'Émetteur décide de rembourser le produit par anticipation. **Le titre s'arrête et l'investisseur n'est plus exposé au risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance.**

À la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors 100% du capital initial majoré du gain inconditionnel de 1,5125% par trimestre écoulé depuis le 28/06/2024, **soit un remboursement⁽²⁾ de 106,05%.**

Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel net est de 4,73%⁽⁴⁾.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en 7 pour le détail des dates.

(2) Les montants et gains résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) La valeur finale de l'indice à la Date de Constatation Finale est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

(4) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

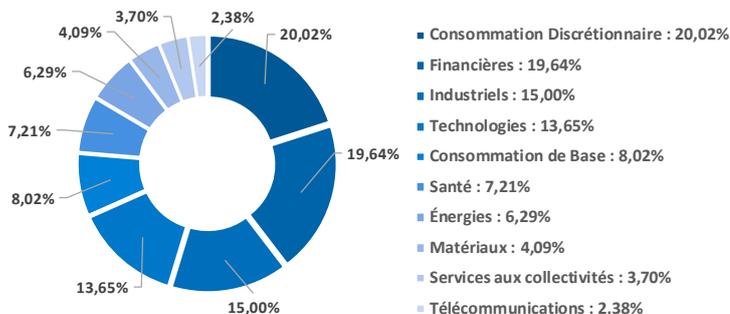
■ ZOOM SUR L'indice EURO STOXX 50®

L'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.

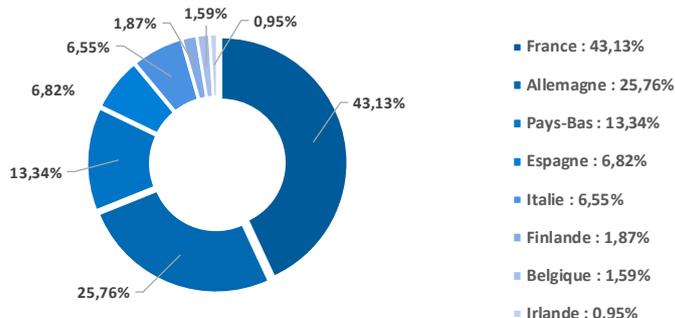
Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens. Les dividendes éventuels ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

Pour plus d'information sur l'indice, veuillez consulter le site : <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2CSX5E/>

Pondération sectorielle



Pondération géographique



■ ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'INDICE EURO STOXX 50® ENTRE LE 23/01/2014 ET LE 23/01/2024

LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉ SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Niveau de l'Indice en points



Performances cumulées au 23/01/2023	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EURO STOXX 50®	+7,59%	+23,97%	+43,50%	+43,27%

Sources : Bloomberg, le 24/01/2024

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Crédit Agricole et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme : Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance

Émetteur : Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français

Garant de la formule : Crédit Agricole CIB : Moody's Aa3 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Notations en vigueur le 23/01/2024, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Code ISIN : FR2CIBFS5713

Éligibilité : Comptes-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Offre au public : France.

Sous-jacent : L'indice **EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : SX5E Index ; sponsor : STOXX Limited ; www.stoxx.com)**

Devise : Euro (EUR - €)

Montant de l'émission : 30 000 000 EUR

Valeur nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas

Horizon de placement : 10 ans (hors remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).

Date d'émission : 05/02/2024

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Période de commercialisation : Du **05/02/2024 au 28/06/2024 (inclus)**. Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « **ARRABIATA Juin 2024** » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 28/06/2024, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Garantie du capital : **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.**

Date de Constatation Initiale : 28/06/2024

Préavis Minimum du Remboursement au gré de l'Émetteur : 5 Jours Ouvrés de Paiement immédiatement précédent la Date de Remboursement Anticipé correspondante.

Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur : 14/07/2025, 13/10/2025, 12/01/2026, 13/04/2026, 13/07/2026, 12/10/2026, 12/01/2027, 12/04/2027, 12/07/2027, 12/10/2027, 12/01/2028, 12/04/2028, 12/07/2028, 12/10/2028, 12/01/2029, 12/04/2029, 12/07/2029, 12/10/2029, 14/01/2030, 12/04/2030, 12/07/2030, 14/10/2030, 13/01/2031, 15/04/2031, 14/07/2031, 13/10/2031, 12/01/2032, 12/04/2032, 12/07/2032, 12/10/2032, 12/01/2033, 12/04/2033, 12/07/2033, 12/10/2033, 12/01/2034, 12/04/2034.

Date de Constatation Finale : 28/06/2034

Date d'Échéance : 12/07/2034 (en l'absence de remboursement au gré de l'Émetteur)

Commission de souscription/rachat : Néant

Frais d'investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Cotation : Bourse d'Euronext Paris

Commission de distribution : Crédit Agricole CIB paiera au distributeur une rémunération maximum équivalente à 1,00% par an du montant nominal des titres effectivement distribués (calculée sur la base de la durée totale des titres hors remboursement anticipé). Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions

Périodicité et publication de la valorisation : Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs

Double valorisation : Tous les quinze jours par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du Groupe Crédit Agricole)

Marché secondaire : Dans des conditions normales de marché, Crédit Agricole CIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%.

Agent de calcul : Crédit Agricole CIB

■ AVERTISSEMENTS

Ce Document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Ces Titres présentent un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.

Documentation Juridique : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'une synthèse des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de 25.000.000.000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 11 juillet 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses éventuels suppléments (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaut. À la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.** Disponibilité de la Documentation Juridique : Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base : www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=e3b1e38a-2f64-49b2-a6a8-896db963dda1

Conditions Définitives : www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR2CIBFS5713.pdf

Document d'Information Clé : <https://www.documentation.ca-cib.com/Document/DownloadDocument?id=713f541b-a146-4bff-9e8d-7d8ff4ce583a>

Offre au public en France : Ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France pour une souscription en compte-titres. Le Document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou à acheter le produit et ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code monétaire et financier.

Absence d'offre de contracter : Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'Émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation ou de retraite : Lorsque le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat assurance vie ou de capitalisation ou de retraite, ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. En cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat assurance vie ou du contrat de retraite par décès de l'assuré, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement automatique anticipé. Les contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le contrat assurance vie ou de capitalisation ou de retraite. L'organisme d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Compatibilité d'investissement : Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique.

Restrictions générales de vente : Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIEN À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

Agrément / Mentions Légales : Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

Avertissement sur l'Indice : Les indices STOXX sont la propriété exclusive de STOXX ("STOXX"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par STOXX, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices STOXX. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque STOXX dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement STOXX afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec STOXX sans l'autorisation écrite préalable de STOXX.

equitim.

Siège social : Société Equitim, 52 Avenue André-Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt.
Société par Actions Simplifiée de 947 369 euros.
Numéro SIRET : 50093363500020

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 11283 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.